

SERVICES PUBLICS

Trois trésoreries de proximité vont fermer en 2021

Les trésoreries de Bram, Cuxac-Cabardès, Peyriac-Minervoises sont concernées. Pour le Narbonnais (Durban-Corbières et Leucate), le calendrier n'est pas encore fixé mais pourrait se concrétiser en 2022.

La suppression des trésoreries de proximité prévue empêchera les usagers d'obtenir des renseignements au plus près de leur domicile, actant la fin du service public des Finances dans nos territoires ruraux. » Frédéric Faure, syndiqué Solidaires et représentant l'intersyndicale des finances publiques de l'Aude (Solidaires, CGT, FO), est vent debout après l'officialisation, il y a quelques jours, du calendrier de mise en place du Nouveau réseau de proximité (NRP).

Les antennes précédemment créées ont été supprimées

Concrètement, les trésoreries de proximité de Bram et Cuxac-Cabardès vont fermer dès le 31 décembre prochain au soir. Il en sera de même pour celle de Peyriac-Minervoises, mais au 1er septembre 2021. Toutes les trois seront regroupées sur le Service de gestion comptable (SGC) installé à Carcassonne (à la place de la trésorerie de Carcassonne aggro), dont la trésorerie de Castelnaudary deviendra une antenne permanente. Pour Limoux, la trésorerie se transforme elle-même en SGC



► Trois fermetures de trésoreries de proximité ont été officialisées par la direction des finances publiques de l'Aude. Claude Boyer

avec pour antenne celle de Quillan. Si, pour le Narbonnais, le calendrier n'est pas officiellement validé, les syndicats annoncent, de leur côté, la fermeture des trésoreries de Durban-Corbières et de Leucate ainsi que la transformation en antenne de celle de Lézignan-Corbières en 2022.

« La concentration des comptes des collectivités dans un seul centre des Finances publiques conduira à l'absence de conseils budgétaires, comptables et financiers au quotidien, ce centre étant déjà totalement surchargé, dénonce Frédéric Faure. Quant à la transformation des trésoreries de Castelnaudary et Quillan en antennes, il ne s'agit que du prélude à leur suppression [...]. Déjà, en 2021, elles ne gèreront plus le recouvrement de l'impôt. Toutes les antennes précédemment créées ont été, à très brève échéance, supprimées (Axat, Saint-Hilaire, Belpech, Belvèze-du-Razès...) »

Concertation ?

Ces arguments, l'intersyndicale les avait maintes fois répétés avant que le couperet ne tombe. D'autant que pour Solidaires, CGT et FO, alors que la concertation est érigée au rang de règle par les services de l'État, « ni les élus, ni les agents des Finances publiques, ni les usagers n'ont été associés à cette réorganisation ». Un argument que Nicolas Demonet, directeur départemental des finances publiques réfute catégoriquement : « Il y a eu concertation en 2019 avec les élus locaux et nationaux, et même après le Covid. Nous avons repris les échanges après les élections municipales. » Malgré le refus d'André Viola, puis d'Hélène Sandragné, présidents du conseil départemental, de signer une convention avec la DGFIP, pour lui, il y a bien eu consultation : « Des signatures de conventions avec le conseil départemental ou les Agglos ont été proposées mais elles n'étaient

pas conditionnelles à la mise en place du NRP. Derrière, il y a des considérations politiques qui appartiennent aux élus que je respecte et dont je ne discute pas. La preuve qu'il y a eu concertation : la création d'antennes permanentes à Quillan ou Castelnaudary n'était, initialement, pas prévue. En tout état de cause, il ne s'agit pas de dire on ferme et on s'en va : derrière, il y a une offre de services, un cadre qui donne des assurances aux élus. »

Un courrier au Premier ministre

Et Nicolas Demonet d'avancer la mise en place de conseillers aux décideurs locaux (cinq pour Carcassonne aggro, deux pour Limoux-Quillan) pour accompagner les élus locaux. Pour les particuliers, en plus des procédures dématérialisées permises par internet, une « offre de services » sera proposée en mairie, via des conseils téléphoniques ou des permanences de demi-journées in situ ou dans les espaces France services : « De plus, depuis le mois d'août, une trentaine de buralistes affiliés Française des jeux sont équipés pour recevoir, en toute confidentialité, les paiements en espèces ou par carte bancaire de la plupart des impôts, produits locaux et amendes », avance le directeur de la DGFIP de l'Aude. Pour les agents concernés par cette réorganisation des services, « leur situation est examinée individuellement avec eux », insiste Nicolas Demonet.

En attendant, l'intersyndicale a adressé un courrier type aux élus du territoire pour qu'ils l'envoient directement au Premier ministre en guise de ferme opposition au projet.

Amaud Chabé

RÉACTIONS

Les élus montent au créneau

La sénatrice Gisèle Jourda, la présidente du Département, Hélène Sandragné, et le président de l'Association des maires de l'Aude ont écrit au Premier ministre.



► Gisèle Jourda, Hélène Sandragné et Patrick Maugard s'opposent au projet de fermeture.

Plusieurs élus ont déjà fait connaître leur hostilité au Nouveau réseau de proximité des finances publiques de l'Aude. Parmi eux, Gisèle Jourda, sénatrice, a relayé le courrier type des syndicats à Jean Castex, Premier ministre. Elle y dénonce « l'absence totale de concertation », souligne « l'importance d'un service public de proximité », tout comme « l'allongement des délais de paiement des dépenses des collectivités » ou la « nécessité ultérieure de recourir à des cabinets d'expertise comptables » faute de conseils budgétaires, financiers, fiscaux délivrés par gratui-

tement aujourd'hui par les agents au quotidien. Dans un autre courrier, Hélène Sandragné, présidente du Département, et Patrick Maugard, président de l'Association des maires de l'Aude, estiment pour leur part que les rencontres entre la DGFIP et les élus « ont été l'occasion pour ces derniers de réaffirmer leur attachement à l'inscription dans la durée de la présence de ces services dans les territoires et de manifester leur désaccord à l'égard de ce

déploiement ». « Cette dynamique va à l'encontre des aspirations de la population. Elle est d'ailleurs en contradiction avec la proximité indispensable au vivre ensemble au cœur des territoires », martèlent-ils. Ils insistent par ailleurs : « La concentration des services dans des centres plus importants se traduit systématiquement par une dégradation de l'accessibilité des services pour les publics. Ce schéma aboutit à transférer aux Maisons France service

et aux collectivités qui les portent, le poids de cet accès aux services, pour accompagner les populations dans les territoires ainsi abandonnés. Force est de constater que les aides accordées ne suffisent pas à couvrir l'intégralité des coûts de ces structures. »

En conclusion, tous deux demandent « la suspension du projet NRP afin qu'il soit révisé en tenant compte des nombreuses remarques émises par les élus locaux. »

A. Ch.